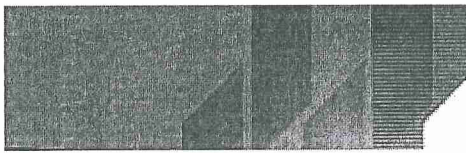


<p>CGV-130608</p> <p>UNIVERSITÉ DE MONCTON</p> <p>CONSEIL DES GOUVERNEURS</p> <p>Le 8 juin 2013</p> <p>à 8 h 30</p> <p>Salle 309 Pavillon Irène-Léger</p> <p>Campus de Shippagan</p>

Ordre du jour adopté	Action	Document (X)	Responsable
1. Ouverture			A. Richard
2. Minute de recueillement			A. Richard
3. Accueil de nouveaux membres			A. Richard
4. Constatation de la régularité de la convocation	Information		L. Castonguay
5. Vérification du droit de présence	Information		L. Castonguay
6. Adoption de l'ordre du jour	Décision	X	A. Richard
7. Correspondance	Information		A. Richard
8. Adoption du procès-verbal CGV-130413	Décision	X	A. Richard
9. Affaires découlant du procès-verbal	Information		A. Richard
10. Rapport du recteur et vice-chancelier	Réception		R. Théberge
11. Réception des procès-verbaux CEX-130413 , CEX-130501, CEX-130515 et CEX-130605	Réception	X	A. Richard
12. Affaires découlant des procès-verbaux (CEX)			
12.1 CEX-130413	Information		A. Richard
12.2 CEX-130501			
12.2.1 (8) 50° de l'Université de Moncton	Information		R. Théberge
12.2.2 (11) Scission du Département de philosophie et des sciences religieuses	Décision		N. Boucher
12.2.3 (10) Dossier : bris de confidentialité	Décision		A. Richard
12.3 CEX-130515			
12.3.1 Dossier : bris de confidentialité	Décision		A. Richard

Ordre du jour adopté	Action	Document (X)	Responsable
12.4 CEX-130605 12.4.1 Nomination : doyenne ou doyen des Études au Campus d'Edmundston 12.4.2 Dossier : Bris de confidentialité 12.4.3 Dossier Vitalité	Décision Décision Décision		R. Théberge A. Richard R. Théberge
13. Réception des procès-verbaux CCJ-130318 et CCJ-130418	Réception	X	A. Richard
14. Affaires découlant des procès-verbaux (CCJ) 14.1 CCJ-130318 14.1.1 (6) Nouvelle politique d'évaluation des programmes 14.1.2 (8) Statut de la Faculté de foresterie 14.2 CCJ-130418 14.2.1 (3.1) Nouveau programme articulé de Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership (BTIL)	Décision Décision Décision		N. Boucher N. Boucher N. Boucher
14.01 Nomination : vice-rectrice ou vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines	Décision		R. Théberge
15. Plan de l'Éducation permanente	Réception	X	N. Boucher
16. Plans triennaux 16.1 Recrutement étudiant 16.2 Appui à la réussite des études	Réception Réception	X X	M.-L. Lord M.-L. Lord
17. Rapport du Comité de gouvernance 17.1 Nominations au Conseil des gouverneurs	Décision	X	A. Daneault
18. Rapport du Comité de finance 18.1 Propositions pour services bancaires 18.2 Négociations collectives avec les chargées et les chargés de cours et les monitrices et les moniteurs cliniques	Décision Décision	X X	A. Richard R. Saillant
19. Rapport du Comité de vérification	Information		Y. Gagnon
20. Rapport du Comité de placement	Information		R. Saillant
21. Planification stratégique Invités : Gino LeBlanc et Marc LeBlanc <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> Atelier / Durée : 2 heures Animateur : Marc LeBlanc, conseiller en planification stratégique </div>		X	R. Théberge
22. Condensé de la réunion du Sénat académique SAC-130503	Information	X	Neil Boucher
23. Affaires nouvelles	Information		A. Richard
24. Prochaines réunions : le samedi 14 septembre 2013 à Edmundston (réunions annuelle et régulière)	Information		A. Richard
25. Clôture			A. Richard



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

CONSEIL DES GOUVERNEURS

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Nom du membre : _____

Responsabilité des membres du Conseil des gouverneurs

La section 3 du document « Responsabilités des membres du Conseil des gouverneurs et du Comité exécutif de l'Université de Moncton », adoptée par le Conseil des gouverneurs le 25 novembre 1993, présente les règles relatives à l'accessibilité et la diffusion des documents et à la divulgation des décisions et délibérations du Conseil des gouverneurs.

Tout membre du Conseil des gouverneurs doit s'engager à respecter le caractère confidentiel des renseignements et des documents conformément aux règles.

Engagement du membre

Je soussigné(e), _____, m'engage à respecter les règles relatives à l'accessibilité des documents, la diffusion des documents et le caractère confidentiels des documents reçus dans le cadre de mes activités au sein du Conseil des gouverneurs.

Je reconnais que la divulgation de documents confidentiels pourrait contrevenir aux travaux du Conseil des gouverneurs. Je m'engage à assumer les responsabilités et devoirs liés à ma fonction au sein du Conseil des gouverneurs.

Signature : _____

Date : _____



CONTRAT D’AFFILIATION

ENTRE :

L’Université de Moncton, personne morale dûment constituée, ici représentée par M. Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier

ci-après appelée « l’UNIVERSITÉ »

ET:

La Régie régionale de la santé A, personne morale dûment constituée en vertu des dispositions de la Loi sur les régies régionales de la santé, et de ses modifications, exerçant ses activités sous l’appellation « Réseau de santé Vitalité », ici représentée par M. Rino Volpé , président-directeur général

ci-après appelé « RÉSEAU »

ATTENDU que le RÉSEAU incluant ses établissements et programmes :

- est une institution francophone qui se démarque par ses 72 points de services sur un territoire couvrant tout le nord et sud-est du Nouveau-Brunswick et qui offre au public, un ensemble de programmes et de services dans la langue officielle de son choix ;
- a une vocation régionale et provinciale de par leurs services de base et spécialisés dans le domaine de la santé tant aux niveaux institutionnels que communautaires;
- a une vocation universitaire dont les assises sont surtout concentrées au Centre hospitalier Dr.-Georges-L.-Dumont, l’Hôpital régional d’Edmundston, l’Hôpital régional de Campbellton, le Centre hospitalier Restigouche et l’Hôpital régional Chaleur en raison des programmes d’enseignement et de recherche déjà en place et en développement;

ATTENDU que dans son plan triennal 2005-2008, l’UNIVERSITÉ, en continuité avec les décisions de son Sénat académique et de son Conseil des gouverneurs, identifie la santé comme un de ses trois axes de développement;

ATTENDU que le rôle de l’UNIVERSITÉ dans les formations et la recherche en santé est appelé à s’accroître, tout en reconnaissant que la formation médicale relève d’une entente bipartite entre l’Université de Moncton et l’Université de Sherbrooke telle que définie dans la nouvelle entente entre l’UNIVERSITÉ et l’Université de Sherbrooke;

ATTENDU que le RÉSEAU et l’UNIVERSITÉ reconnaissent que;

- les services cliniques, communautaires, y compris les services de santé mentale et communautaires et leurs prestations relèvent de la compétence du RÉSEAU;

- les programmes de formation et leur développement relèvent de la compétence de l'Université;
- qu'un partenariat des deux institutions est nécessaire dans l'organisation de stages pratiques en milieu clinique et dans le développement d'une capacité de recherche dans le secteur de la santé;

ATTENDU que l'UNIVERSITÉ et le RÉSEAU voient à ce que le corps professoral, les médecins et les professionnels de la santé, les chercheuses et chercheurs ainsi que les étudiantes et étudiants concernés accèdent aux services offerts par l'une ou l'autre à des fins de formation et de recherche;

ATTENDU que les besoins et spécificités de chaque programme de formation de l'UNIVERSITÉ sont définis dans des ententes connexes conjointement avec le RÉSEAU;

ATTENDU que l'UNIVERSITÉ est responsable de la répartition des stages et stagiaires dans les milieux d'enseignement clinique et que la priorité dans la répartition des stages et des stagiaires sera accordée au RÉSEAU;

ATTENDU que le RÉSEAU est responsable de l'accueil et de la reconnaissance des demandes de stages et des stagiaires dans les milieux d'enseignement clinique, la priorité dans l'accueil et la reconnaissance des demandes de stages et des stagiaires seront accordées à l'UNIVERSITÉ;

ATTENDU que l'UNIVERSITÉ et le RÉSEAU désirent participer réciproquement à la réalisation de la mission respective de chacun dans la mesure où les ressources financières ou autres directement requises pour le permettre soient pleinement prises en compte;

LES PARTIES CONVIENNENT :

1. DÉFINITIONS

- 1.1 UNIVERSITÉ: signifie l'Université de Moncton, institution à trois campus situés à Moncton, à Shippagan et à Edmundston.
- 1.2 RÉSEAU : signifie la Régie régionale de la santé A, une corporation dûment constituée en vertu des dispositions de la Loi sur les régies régionales de la santé, et de ses modifications, exerçant ses activités sous l'appellation « Réseau de santé Vitalité ».
- 1.3 Faculté ou Facultés : une unité académique de l'UNIVERSITÉ ayant recours aux institutions du RÉSEAU à des fins de formation et de recherche.
- 1.4 Étudiante ou étudiant : signifie toute personne inscrite à un programme de formation, d'études ou de recherche de l'UNIVERSITÉ, y compris les stagiaires postdoctoraux.
- 1.5 Enseignement : signifie les activités de formation dispensées par les facultés de l'UNIVERSITÉ, tel que défini dans la présente entente, dans le cadre des programmes de premier, de deuxième ou de troisième cycle et des programmes de perfectionnement.

- 1.6 Programme de formation : signifie un ensemble structuré d'activités d'enseignement, d'études ou de recherche établi en vue d'une formation, dispensé par les facultés de l'UNIVERSITÉ et sanctionné par l'UNIVERSITÉ.
- 1.7 Recherche : signifie un ensemble d'activités liées aux travaux d'analyse et d'expérimentation réalisés dans le cadre d'un projet spécifique à l'intérieur de l'un ou plusieurs milieux institutionnels ou communautaires menés dans le RÉSEAU ou l'UNIVERSITÉ et ayant comme but d'exposer les étudiantes, les étudiants et le personnel de recherche, de favoriser le transfert des connaissances, l'acquisition de connaissances nouvelles ou d'appliquer des connaissances existantes.
- 1.8 Personnel d'enseignement ou de recherche : signifie toute personne qui exerce des activités d'enseignement ou de recherche à l'une ou l'autre des deux institutions.
- 1.9 Information confidentielle : signifie toute donnée, documentation ou autre information de nature exclusive désignée, verbalement ou par écrit, comme étant confidentielle ou exclusive au moment de la communication et qui est divulguée ou communiquée, directement ou indirectement, à une étudiante ou un étudiant, ou à un membre du personnel universitaire d'enseignement et de recherche dans le cadre de la participation d'une étudiante ou d'un étudiant ou d'un membre du personnel universitaire d'enseignement et de recherche à la présente entente ou à une entente connexe d'affiliation visée au paragraphe 2.1 c) de la présente entente.
- 1.10 Loi sur la protection de la vie privée : signifie les lois qui s'appliquent à la confidentialité et à la protection des données, notamment la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, L.C. 2000, ch. 5, et ses modifications, et la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé, L.N.-B. 2009, ch. P-7.05, et ses modifications.

2. OBJETS DE COLLABORATION ET DE CONCERTATION

- 2.1 La présente entente constitue un contrat d'affiliation entre l'UNIVERSITÉ et le RÉSEAU aux fins de définir les modalités de collaboration et de concertation entre l'UNIVERSITÉ et le RÉSEAU en matière d'enseignement et de recherche dans le domaine de la santé. Les deux institutions conviennent, entre autres, à cet effet :
- a) de s'informer mutuellement, par le biais du Comité directeur, de tout contrat d'affiliation avec une autre institution de santé ou organisme d'enseignement ou de recherche;
 - b) de définir en annexe selon les ressources du RÉSEAU, des ententes connexes pour chaque programme de formation concerné par l'UNIVERSITÉ;
 - c) d'accueillir, selon les ressources du RÉSEAU et de l'UNIVERSITÉ la programmation convenue, les étudiantes et étudiants du RÉSEAU et

d'accepter que les professionnelles et professionnels des deux institutions y réalisent des activités d'enseignement et de recherche;

- d) de s'informer mutuellement lors de la nomination ou l'embauche :
- de professionnelles ou professionnels impliqués dans la formation en santé;
 - de cadres supérieurs directement impliqués dans la recherche.

3. ORGANISATION DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

3.1 L'UNIVERSITÉ et le RÉSEAU conviennent de créer un comité directeur afin d'assurer la mise en œuvre et l'exécution des dispositions prévues à la présente entente. Le Comité comprend un nombre égal de représentantes ou de représentants provenant de chacune des deux instances comprises dans la présente entente. Ce comité est composé de personnes suivantes :

- a) pour l'UNIVERSITÉ :
- la vice-rectrice ou le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;
 - la vice-rectrice adjointe ou le vice-recteur adjoint à la recherche;
- b) pour le RÉSEAU :
- la Chef des opérations ou le Chef des opérations de la zone 1B;
 - la directrice médicale ou le directeur médical de la zone 1B, recherche et affaires académiques;
- c) Présidence du Comité
- Dès la première réunion du Comité, la présidence sera choisie parmi les membres du comité. La présidence alternera tous les deux ans entre l'UNIVERSITÉ et le RÉSEAU. Chaque institution désignera son candidat à la présidence.
- d) Secrétaire du Comité
- Le Comité se nomme une secrétaire ou un secrétaire à même ses membres ou peut choisir une personne à l'extérieur du Comité et provenant de l'un ou l'autre des organismes compris dans la présente entente. Le cas échéant, la personne participe sans y avoir voix délibérative.

3.2 Fréquence des réunions

Le Comité directeur se réunit au moins trois fois par année et se réserve le droit de convoquer des réunions extraordinaires.

3.3 Mandat du Comité

Assurer la mise en œuvre et l'exécution des dispositions prévues dans l'entente d'affiliation, plus spécifiquement :

- Élaborer et recommander un plan de développement conjoint, assurer son renouvellement et identifier les priorités en matière de formation et de recherche entre les deux institutions;
- Veiller à la mise en œuvre du plan dans son ensemble et être responsable des rapports d'imputabilité auprès des directions des deux institutions;
- Voir à ce que des mécanismes soient établis afin de maintenir un registre à jour et complet, des activités de formation et de recherche;
- Se doter d'une direction scientifique conjointe afin d'accroître la capacité de recherche en santé, d'offrir un encadrement aux chercheuses et chercheurs des deux institutions et augmenter le financement de la recherche.

3.4 Attributions

Le Comité directeur relève des deux directions institutionnelles représentées par le recteur et vice-chancelier de l'UNIVERSITÉ et le président-directeur général du RÉSEAU.

4. MODALITÉS RELATIVES AU RESPECT DE L'ÉTHIQUE EN RECHERCHE POUR LES PROJETS EXÉCUTÉS À L'INTÉRIEUR DU RÉSEAU

Le Comité d'éthique en recherche du RÉSEAU se dote de règles d'éthique en vue d'encadrer les activités de recherche se déroulant à l'intérieur de ses murs ou entreprises.

- 4.1 Assujetti à l'approbation du Comité d'éthique en recherche du RÉSEAU, tout projet de recherche, mené à l'intérieur ou utilisant les ressources, les programmes, les patientes ou patients ou l'information des patientes ou patients du RÉSEAU, doit être déclaré et approuvé par écrit par le cadre responsable de la recherche à l'intérieur du RÉSEAU.
- 4.2 Toute activité de recherche conduite à l'intérieur du RÉSEAU doit avoir fait l'objet d'une demande écrite au préalable et être approuvé par le cadre responsable de la recherche à l'intérieur du RÉSEAU, en fonction des objectifs stratégiques du RÉSEAU, de l'impact sur les patients, le personnel et les ressources (financières, humaines, matérielles) du RÉSEAU. Les bénéfices éventuels devront être pris en compte dans l'approbation.
- 4.3 Le RÉSEAU, l'UNIVERSITÉ et leurs collaborateurs s'engagent à se reconnaître mutuellement lors de présentations et conférences de presse sur des projets exécutés entièrement ou en partie grâce à l'appui mutuel des deux instances.

Cet appui inclut l'utilisation des ressources, des patientes ou patients, de l'information des patientes ou patients, des programmes, des laboratoires, des étudiantes ou étudiants, du personnel du RÉSEAU ou du personnel universitaire d'enseignement ou de recherche.

5. CLAUSES GÉNÉRALES

- 5.1 Aucune clause de la présente entente ne doit être interprétée comme pouvant porter atteinte à l'autonomie administrative de chacune des parties ou comme pouvant limiter les droits d'une partie dans la poursuite de la mission qui lui est propre.
- 5.2 Les parties prennent les mesures nécessaires, dans leur champ respectif de compétence, pour maintenir l'agrément tel que stipulé dans Agrément Canada et dans tous les agréments et approbations requis des ordres professionnels et des programmes d'études et de formation dans les domaines faisant l'objet de la présente entente.
- 5.3 Chaque demande issue d'un programme d'étude, d'une faculté ou d'une école nécessite une entente connexe spécifique entre le RÉSEAU et le programme, la faculté ou l'école. Ces ententes précisent entre autres choses, l'organisation des stages, les obligations de chacune des deux institutions dans le respect de la vie privée et confidentialité, les politiques et procédures, les responsabilités des étudiantes et étudiants y compris les règles de conduite lors des stages, la santé et sécurité au travail et toute autre clause pouvant faire partie de ces ententes connexes.
- 5.4 La politique d'intégrité en recherche de l'Université de Moncton s'applique pour les chercheuses et chercheurs; pour les chercheuses et chercheurs subventionnés par un des trois organismes subventionnaires du gouvernement fédéral (CRSH, CRSNG et IRSC), le Cadre de référence en matière de conduite responsable en recherche s'applique.
- 5.5 Ces ententes connexes sont considérées comme faisant partie de ce contrat d'affiliation entre les deux institutions.

6. RESSOURCES ET FINANCEMENT

- 6.1 Le RÉSEAU et l'UNIVERSITÉ s'entendent que les frais directs et indirects à la formation seront définis entre les deux institutions de manière globale et à l'intérieur de chaque entente connexe pour chaque programme de formation.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 7.1 Les droits et obligations du RÉSEAU et de l'UNIVERSITÉ en ce qui a trait à la protection, la commercialisation et le brevet de la propriété intellectuelle et les publications issues d'une collaboration en recherche devront faire l'objet d'une entente séparée entre le RÉSEAU et l'UNIVERSITÉ et, s'il y a lieu, avec les

chercheuses ou chercheurs responsables du travail ou de cette propriété ainsi qu'avec leur organisation respective.

8. INDEMNISATION

- 8.1 L'UNIVERSITÉ accepte sans condition, à compter de la date de la présente entente, d'indemniser et tenir indemne le RÉSEAU à l'encontre de toute perte, dommage, coût, et frais quelconque, incluant, sans limitation, tout débours (incluant sans limitation tous honoraires et débours judiciaires et professionnels), que le RÉSEAU pourrait engager, subir ou être requise ou ordonnée de payer en vertu de toute action, cause d'action, réclamation ou demande en raison de ou résultant de tout acte, omission, erreur ou autre action de la part de l'UNIVERSITÉ, des étudiantes et étudiants de l'UNIVERSITÉ et/ou des membres du personnel universitaire d'enseignement et de recherche de l'UNIVERSITÉ dans le cadre de la présente entente ou d'une entente connexe d'affiliation conclue en vertu de la présente entente, sous réserve toutefois de toute responsabilité distincte découlant de la négligence du RÉSEAU ou d'une employée ou d'un employé du RÉSEAU. Les dispositions de ce paragraphe 8.1 demeurent en vigueur après l'échéance ou la résiliation de la présente entente.
- 8.2 Le RÉSEAU accepte sans condition à compter de la date de la présente entente d'indemniser et tenir indemne l'UNIVERSITÉ à l'encontre de toute perte, dommage, coût, et frais quelconque, incluant, sans limitation, tout débours (incluant sans limitation tous honoraires et débours judiciaires et professionnels), que l'UNIVERSITÉ pourrait engager, subir ou être requise ou ordonnée de payer en vertu de toute action, cause d'action, réclamation ou demande en raison de ou résultant de tout acte, omission, erreur ou autre action de la part du RÉSEAU, et/ou des membres du personnel du RÉSEAU dans le cadre de la présente entente ou d'une entente connexe conclue en vertu de la présente entente, sous réserve toutefois de toute responsabilité distincte découlant de la négligence de l'UNIVERSITÉ, des étudiantes ou étudiants de l'UNIVERSITÉ et/ou des membres du personnel universitaire d'enseignement et de recherche de l'UNIVERSITÉ. Les dispositions de ce paragraphe 8.2 demeurent en vigueur après l'échéance ou la résiliation de la présente entente.

9. ASSURANCES

- 9.1 L'UNIVERSITÉ s'engage à contracter et à maintenir en vigueur, pendant la durée de la présente entente et pendant la durée de toute entente connexe conclue conformément à la présente entente, une assurance responsabilité envers les tiers comportant une couverture globale dont les limites de couverture minimale sont de 5 000 000 \$ par évènement couvrant ses dirigeantes et dirigeants, employées et employés, étudiantes et étudiants, agentes et agents, et instructrices et instructeurs dans les lieux des établissements du RÉSEAU et dans l'exercice de leurs fonctions dans le cadre de la présente entente ou d'une entente connexe conclue conformément à la présente entente et l'UNIVERSITÉ s'engage à produire et à livrer au RÉSEAU une preuve écrite qui soit

satisfaisante au RÉSEAU de sa souscription à une telle assurance dans les 15 jours d'une demande par écrit du RÉSEAU de produire cette preuve.

- 9.2 L'UNIVERSITÉ reconnaît que la couverture du RÉSEAU relativement à la responsabilité envers les tiers est traitée en vertu du Plan de protection de responsabilité civile et professionnelle pour les régies régionales de la santé du Nouveau-Brunswick (le « Plan ») et confirme son accord avec le Plan.

10. RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET CONFIDENTIALITÉ

- 10.1. Il est entendu que dans le cours de leur participation aux divers programmes, le personnel universitaire d'enseignement ou de recherche et les étudiantes et étudiants peuvent avoir accès à de l'information confidentielle, incluant des renseignements personnels et des renseignements personnels sur la santé (ci-après appelé « RP » et « RPS ») et que ces informations sont sujettes aux obligations de préserver la vie privée et d'en maintenir la confidentialité en vertu des lois fédérales et provinciales.
- 10.2. L'UNIVERSITÉ reconnaît et convient que toute l'information confidentielle, les « RP » et les « RPS » appartiennent au RÉSEAU et que la présente entente ne permet aucunement à l'UNIVERSITÉ, à son personnel universitaire d'enseignement ou de recherche ou à son étudiante ou étudiant d'utiliser, de divulguer, de recueillir ou de conserver cette information ou ces dossiers, sauf dans les modalités explicites requises par la participation au programme. Sans restreindre le caractère général de ce qui précède, l'étudiante, l'étudiant ou le personnel universitaire d'enseignement ou de recherche ne doit en aucun cas conserver, copier ou retirer des « RP », des « RPS » et des dossiers de santé de la clientèle à l'extérieur des installations.
- 10.3. L'UNIVERSITÉ s'engage à :
- a) prendre des mesures raisonnables pour s'assurer que tous les membres du personnel universitaire d'enseignement ou de recherche et les étudiantes et les étudiants soient informés, connaissent et se conforment aux politiques de, aux normes d'exercice de la profession et aux lois en vigueur dans la province du Nouveau-Brunswick afin de préserver la vie privée et la confidentialité de sa clientèle;
 - b) signaler immédiatement au RÉSEAU tout manquement ou possibilité de manquement à l'article 10 de la présente Entente et participer et collaborer à toute enquête menée par le RÉSEAU par rapport à un tel manquement; et
 - c) rendre immédiatement, sur demande ou suivre les directives du RÉSEAU, tout « RP », « RPS », dossier de santé ou information confidentielle du RÉSEAU ou de ses installations qui pourrait avoir été conservé, copié ou

retiré par une étudiante, étudiant ou un membre du personnel universitaire d'enseignement ou de recherche.

- 10.4. L'UNIVERSITÉ reconnaît qu'elle doit, en vertu de la présente entente, communiquer au RÉSEAU certains renseignements personnels concernant son personnel universitaire d'enseignement ou de recherche et ses étudiantes et étudiants. L'UNIVERSITÉ obtiendra tous les consentements nécessaires auprès de son personnel et ses étudiantes et étudiants, incluant ceux prévus en vertu de la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé* et de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* s'il y a lieu, afin d'autoriser la divulgation de tels renseignements.
- 10.5. Le RÉSEAU assurera la protection des renseignements personnels des étudiantes, étudiants, et du personnel universitaire d'enseignement et de recherche qui sont sous sa garde et son contrôle, conformément à la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé* et à la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*. Le RÉSEAU mettra en place et conservera des garanties raisonnables pour assurer la sécurité et la confidentialité des renseignements personnels, la protection contre les menaces probables pour la sécurité ou l'intégrité de ces renseignements et la protection contre l'accès non autorisé à ces renseignements ou leur utilisation non autorisée. Le RÉSEAU utilisera ces renseignements aux seules fins pour lesquelles ils lui ont été communiqués et n'utilisera pas ou ne divulguera pas ces renseignements, à moins que cela ne soit autorisé ou exigé par la présente entente ou exigé par la loi.
- 10.6. Si une étudiante, étudiant ou un membre du personnel universitaire d'enseignement ou de recherche ne respecte pas la confidentialité des renseignements appartenant au RÉSEAU ou à ses membres, l'UNIVERSITÉ convient de mettre immédiatement fin à l'accès à ces renseignements dans l'attente et pendant la durée d'une enquête à laquelle l'étudiante ou l'étudiant, le membre du personnel universitaire d'enseignement ou de recherche et l'UNIVERSITÉ collaboreront pleinement. Le RÉSEAU se réserve le droit d'interdire immédiatement l'accès à ses installations à l'étudiante, étudiant ou au membre du personnel universitaire d'enseignement ou de recherche pour quelque raison que ce soit, sauf à titre d'utilisateur de ces installations. Le RÉSEAU signalera ces incidents à l'UNIVERSITÉ afin d'assurer le suivi nécessaire.

11. RÈGLEMENTS DE DIFFÉRENDS

- 11.1. Advenant la situation où il survient une divergence relative à une disposition de la présente entente ou d'une entente connexe conclue conformément à la présente entente qui ne peut être résolue par un dialogue entre les mandataires de chacune des parties aux présentes dont relève la mise en œuvre de la présente entente et/ou de toute entente connexe, l'une ou l'autre des parties peut renvoyer la question moyennant un avis écrit au directeur médical de la

zone 1B, recherche et affaires académiques et au chef des opérations de la zone 1B dans le cas du RÉSEAU, et à la vice-rectrice ou au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche avec la doyenne ou le doyen de la faculté concernée dans le cas de l'UNIVERSITÉ et ces personnes doivent alors, dans les 15 jours ouvrables qui suivent la réception de l'avis :

- a) se rencontrer dans le but de clarifier promptement la question faisant l'objet du différend;
- b) élaborer conjointement une proposition en vue de résoudre la divergence;
- c) chercher à obtenir l'approbation requise de la présidente-directrice générale ou du président-directeur général du RÉSEAU et la rectrice et vice-chancelier ou le recteur et vice-chancelier de l'UNIVERSITÉ relativement à la résolution proposée.

11.2. Tout différend qui demeure non résolu suite au processus prévu dans le paragraphe 11.1, ci-haut, devra être référé, par écrit, par l'une ou l'autre des parties au président-directeur général ou à la présidente-directrice générale, dans le cas du RÉSEAU, et /ou au recteur et vice-chancelier ou à la rectrice et vice-chancelier, dans le cas de l'UNIVERSITÉ, qui devront résoudre le problème dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de l'avis écrit afférent au différend.

11.3. Dans l'éventualité où le différend ne peut être résolu dans le délai prévu au paragraphe 11.2, ci-haut, les parties pourront, sous réserve des dispositions du paragraphe 12.2 de la présente Entente, immédiatement résilier la présente entente et/ou l'entente connexe conclue conformément à la présente entente.

12. RÉSILIATION DE L'ENTENTE

12.1 La présente entente peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à la présente entente, pour ou sans cause, moyennant un avis écrit de 90 jours à l'autre partie.

12.2 Il est entendu que si au moment de la résiliation de la présente entente, il y a en vigueur une ou des ententes connexes conclues conformément à la présente entente, ni l'une ni l'autre des parties à la présente entente ne pourra se soustraire à ses obligations alors en cours envers les étudiantes et étudiants en vertu de la ou des ententes connexes, lesquelles obligations prendront fin à leur échéance.

13. ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT

13.1 La présente entente entrera en vigueur lorsqu'elle aura été approuvée par le Conseil d'administration du RÉSEAU et le Comité exécutif du Conseil des gouverneurs de l'UNIVERSITÉ et qu'il aura été signé par les représentantes et représentants des deux parties, pour une durée de cinq (5) ans.

13.2 La présente entente peut être révisée pendant la durée de sa mise en œuvre si

l'UNIVERSITÉ et le RÉSEAU manifestent leur accord.

- 13.3 À son échéance, à moins d'une entente au préalable, la présente entente est renouvelable pour une période d'un an dans la mesure où une des parties fasse parvenir à l'autre un avis écrit indiquant son intention de la renouveler et ce, au moins douze mois avant l'échéance.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à _____, ce _____ 20__.

L'UNIVERSITÉ

Le RÉSEAU

M. Raymond Théberge
Recteur et vice-chancelier

M. Rino Volpé
Président-directeur général

ANNEXE A

Cette annexe ne se veut pas une liste exclusive, ni obligatoire des ententes connexes à négocier entre le RÉSEAU et l'UNIVERSITÉ. D'autres programmes de formation et/ou d'autres facultés de l'UNIVERSITÉ pourraient être ajoutés.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES (FSSSC)

École de kinésiologie et de récréologie

- Baccalauréat en sciences de kinésiologie
- Baccalauréat en récréologie
- Baccalauréat appliqué en intervention touristique
- B.É.P.- B.Éd. (majeure en éducation physique)

École de psychologie

- Baccalauréat ès arts (majeure psychologie)
- Baccalauréat ès arts (spécialisation en psychologie)
- Maîtrise ès arts (psychologie)
- Doctorat en psychologie

École de science infirmière

- Baccalauréat en science infirmière
- Maîtrise en science infirmière
- Maîtrise en science infirmière – infirmière ou infirmier praticien

École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales

- Baccalauréat ès arts (majeure en études familiales)
- B.A.-B.Éd. (majeure en études familiales)
- Baccalauréat ès sciences (nutrition)
- Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation)

FACULTÉ DES SCIENCES

- Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire
- Baccalauréat appliqué en techniques radiologiques
- Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES

- Baccalauréat en travail social

**PROCÈS-VERBAL DU
COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION
CCJ-130318**

Vous pourrez consulter le procès-verbal du Comité conjoint de la planification sur le site Internet à l'adresse suivante :

<http://www.umoncton.ca/enbref/node/65>

**PROCÈS-VERBAL DU
COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION
CCJ-130418**

Vous pourrez consulter le procès-verbal du Comité conjoint de la planification sur le site Internet à l'adresse suivante :

<http://www.umoncton.ca/enbref/node/65>

ÉDUCATION PERMANENTE

L'Éducation permanente... l'Université partout en tout temps!

PLAN TRIENNAL

2013-2016



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Éducation permanente

Table des matières

Table des matières	2
Étudiantes et étudiants à temps partiel (Éducation permanente).....	3
1. Introduction	3
2. Bilan des inscriptions	3
2.1 Programmes de 1 ^{er} cycle.....	4
2.2 Programmes de 2 ^e cycle.....	5
3. Objectifs visés d'ici 2017.....	6
4. Stratégies de communication et de recrutement.....	7
4.1 Poursuivre la médiatisation des programmes : Projets prioritaires.....	7
4.2 Nouveaux outils de gestion des relations clients.....	9
4.3 Mise à jour continue du site web de la DGÉP.....	9
4.4 Campagnes de recrutement.....	9
4.5 Acquisition d'un nouveau pont de vidéoconférence.....	9
4.6 Appels de propositions.....	9
4.7 Séances d'information.....	10
5. Stratégies d'appui à la réussite des études pour la population étudiante à temps partiel.....	10
5.1 Service d'encadrement pour les étudiantes et étudiants à distance.....	10
5.3 Bourses réservées aux études à temps partiel.....	10
5.4 Collaboration avec le SASE.....	10
Annexe 1.....	11
Annexe 2.....	14
Annexe 3.....	15



Étudiantes et étudiants à temps partiel (Éducation permanente)

Plan triennal 2013-2016

1. Introduction

La Direction générale de l'Éducation permanente (DGÉP), composée de ses bureaux situés à Edmundston, Moncton et Shippagan, vise à répondre aux besoins de formation de la population adulte par l'offre de cours et de programmes d'études de premier et de deuxième cycle à temps partiel ainsi que des activités de perfectionnement professionnel.

À l'heure actuelle, l'Éducation permanente se démarque dans les domaines d'études liés à l'administration des affaires, à l'éducation et en français langue seconde. En plus de ses cours et programmes dispensés en salle de classe, la DGÉP se distingue en donnant l'opportunité à sa clientèle d'étudier à l'endroit, à l'heure et au rythme qui lui conviennent par le biais de la vidéoconférence et des technologies de l'enseignement et de l'apprentissage en ligne. Dans cet optique, la vision de la DGÉP est de rendre disponible, par l'entremise d'Internet, l'ensemble de ses programmes d'études aux francophones du Nouveau-Brunswick, de l'Atlantique, du Canada et à la francophonie mondiale. En effet, de 2008 à 2012, la DGÉP a observé une croissance continue dans le nombre d'inscriptions à ses cours et ses programmes en ligne par rapport au mode de livraison en vidéoconférence et en salle de classe.

Ce document présente un bilan des inscriptions dans les cours crédités de la DGÉP pour la période 2012-2013. On y présente aussi le portrait des activités, comme les stratégies de recrutement et celles liées à la réussite des études, dans lesquelles l'équipe réseau de la DGÉP compte toujours s'investir au cours des prochaines années.

2. Bilan des inscriptions

Les inscriptions dans les cours offerts par l'Éducation permanente réseau pendant l'année universitaire 2012-2013 sont légèrement à la hausse en comparaison avec celles de 2011-2012. Pour l'ensemble du réseau, on compte 5 300 inscriptions à temps partiel en 2012-2013, comparativement à 5 222 l'année précédente. La DGÉP est heureuse des résultats obtenus étant donné la concurrence très vive dans le domaine de l'éducation et un bassin de recrutement qui devient de plus en plus limité dans certaines régions de la province. Donc, les mesures de rétention, les initiatives de recrutement et l'élargissement des services aux étudiants mis en place durant les dernières années ont certes contribué au maintien de l'effectif étudiant à temps partiel.

Encore une fois, afin d'assurer l'autofinancement du secteur, la viabilité des programmes offerts à temps partiel repose sur la nécessité de les offrir en ligne. Toutefois, un manque important de financement l'empêche de continuer son élan de médiatisation de cours et de programmes en ligne entrepris depuis 2005. Pour pallier ce défi, la DGÉP a d'ailleurs soumis un plan stratégique pour le financement et le développement de cours et de programmes en ligne dans des créneaux prioritaires afin de solliciter le support financier de l'équipe de direction et de permettre ainsi à la DGÉP de demeurer un chef de file dans le domaine de l'enseignement à distance.



Le Tableau 1 qui suit présente les inscriptions depuis la période 2008-2009.

Tableau 1*

Inscriptions dans les cours de 1^{er} et 2^e cycles offerts par l'Éducation permanente réseau de 2008-2012

Éducation permanente - Université de Moncton							
Inscriptions dans les cours de 1er et 2e cycles offerts par l'Éducation permanente réseau de 2008-2012							
Année	UMCE 1er cycle	UMCS 1er cycle	UMCM			Total 3 campus	Variation
			1er cycle	2e cycle	Total		
2008-2009	769	1082	2225	1142	3367	5218	
2009-2010	859	1076	2190	1270	3460	5395	3,28%
2010-2011	637	1014	2305	1276	3581	5232	-3,12%
2011-2012	703	1000	2292	1227	3519	5222	-0,19%
2012-2013	674	976	2531	1119	3650	5300	1,47%

*À noter que le tableau ci-haut présente les données d'inscriptions par année, par campus et par cycle d'études ainsi que la variation d'une année par rapport à l'année précédente. À titre d'exemple, le pourcentage de 1,47 % en 2012-2013 correspond à l'augmentation des inscriptions entre 2011-2012 (5222 inscriptions) et 2012-2013 (5300 inscriptions).

2.1 Programmes de 1^{er} cycle

Les inscriptions de la dernière année dans les cours du 1^{er} cycle sont légèrement à la hausse comparativement à celles de l'année dernière, à quelques variations près dans les campus. Les programmes de langues, d'administration des affaires et d'éducation se présentent encore une fois comme étant les cours et programmes qui attirent le plus d'apprenants à temps partiel. Au risque de se répéter, si l'on veut augmenter les inscriptions dans les cours et les programmes de 1^{er} cycle, la DGÉP doit poursuivre la médiatisation de ses cours et de ses programmes. Ce sera notamment le cas pour la mise en ligne de quatre (4) cours de français langue seconde (niveau III et IV) qui seront médiatisés durant l'année 2013 grâce à un soutien financier issu des fonds complémentaires LOE.

Parmi ses nouvelles initiatives, la DGÉP vient de conclure une entente de service pour offrir des cours de français langue seconde aux employés de l'entreprise Maple Foods Inc.

Aussi, elle poursuivra certaines initiatives comme :

- l'offre de cours crédités de 1^{er} cycle de français et d'anglais langue seconde en vidéoconférence et en ligne aux employés de l'organisme FacilicorpNB;
- l'offre du programme de formation de base aux adultes (cours crédités en éducation de 1^{er} cycle) en collaboration avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB);
- l'offre de cours crédités en éducation de 1^{er} cycle destinés aux enseignantes et enseignants du Nouveau-Brunswick voulant atteindre leur certification V et ce en collaboration avec l'Association des enseignantes et enseignants du Nouveau-Brunswick (AEFNB).
- la complétion de la séquence de cours du Baccalauréat en science infirmière (pour infirmière ou infirmier immatriculé) afin de voir cette cohorte d'étudiantes et d'étudiants se terminée pour la cérémonie de remise des diplômes au printemps 2014;



- la suite de la reconfiguration du Baccalauréat en commerce, qui, avec l'achèvement de quelques cours permettra de rendre accessible des programmes entiers (voir certificats) sur internet;
- Enfin, la venue du nouveau programme de Baccalauréat appliqué en information et leadership afin de rendre ce dit programme accessible partout en province.

2.2 Programmes de 2^e cycle

Au niveau du 2^e cycle, depuis maintenant quelques années, ce sont encore les programmes de la Maîtrise en administration des affaires (MBA), la Maîtrise en éducation (MEd) et les programmes en administration publique (MAP) qui sont les plus recherchés.

C'est la Maîtrise en administration des affaires à temps partiel offerte en ligne par l'Éducation permanente en collaboration avec la Faculté d'administration qui génère le plus d'intérêt. Ce programme compte aujourd'hui une clientèle étudiante d'un peu partout au Canada et d'ailleurs dans le monde. Suite à sa mise en ligne 2005, ce programme a connu un succès qui dépasse les attentes. La DGÉP reçoit en moyenne plus de 50 demandes d'admission par année pour ce programme. Ce résultat est dû en grande partie à d'intenses campagnes de promotion et de recrutement qu'a menées la DGÉP au cours des dernières années à l'échelle du pays et à l'international.

La Maîtrise en éducation demeure également l'un des programmes les plus recherchés. La DGÉP travaille actuellement avec la Faculté des sciences de l'éducation pour médiatiser les cours du programme. Un récent sondage auprès des membres de l'AEFNB nous révèle qu'un grand nombre d'enseignantes et d'enseignants de la province, intéressés d'obtenir leur certificat VI ou la maîtrise, s'inscriraient à un programme en ligne.

Parmi les autres programmes de 2^e cycle fréquentés par la clientèle adulte à temps partiel, notons les programmes de Certificat, de Diplôme et de Maîtrise en gestion des services de santé qui ont été rendus possibles grâce à l'apport financier du Consortium national de formation en santé (CNFS) – Volet Université de Moncton.



3. Objectifs visés d'ici 2017

Pour la période 2006-2013, la Direction de l'Université de Moncton avait fixé comme objectif pour la DGÉP une augmentation des inscriptions à temps partiel de l'ordre de 20 %. Pour atteindre cet objectif, la DGÉP avait projeté des augmentations annuelles de l'ordre de 1 % la première année et de 3, 4, 5, 6 et 5 % pour l'année 2012-2013. Par rapport à l'année de référence 2006-2007, la DGÉP, en 2012-2013, aura presque atteint l'objectif de 20 % qu'elle s'était fixé, la différence n'étant que de 0,6 % (tableau 2).

Tableau 2

Prévisions 2007-2018 : Population adulte à temps partiel en équivalence temps plein

Année universitaire	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011*	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Équivalence temps plein : prévisions	740	747	769	799	839	843	868	894	903	912	921	932
Équivalence temps plein : résultats obtenus	740	814	812	823	872	870	883					
Pourcentage des augmentations par rapport à l'année de référence 2006-2007	-	10 %	9,73 %	11,22 %	17,84 %	17,57 %	19,32 %*					

*Le tableau ci-dessus présente les équivalences temps plein pour les inscriptions à temps partiel avec un ratio de 1 : 6. À noter également que le pourcentage des augmentations est une comparaison par rapport à l'année de référence 2006-2007. Donc 19,32 % correspond à l'augmentation entre 740 équivalences temps plein en 2006-2007 en comparaison avec 883 équivalences temps plein en 2012-2013.



4. Stratégies de communication et de recrutement

Faisant toujours face à une plus grande compétition dans le domaine de l'enseignement, la DGÉP a dû encore une fois se fier à un ensemble de stratégies innovatrices de recrutement afin de se démarquer des autres maisons d'enseignement supérieur.

Parmi les plus récentes initiatives dignes de mention, notons les suivantes :

- Développement d'une nouvelle image de marque du point de vue graphique pour toutes les publications de la DGÉP.
- Utilisation des nouveaux moyens de marketing sur le web, notamment l'utilisation du système de publicité Web de Google connu sous le nom de Adwords. Ce système permet de diffuser des annonces ciblées à des utilisateurs du Web en fonction des résultats de recherche par mots-clés.
- Conception de plusieurs nouvelles brochures disponibles en format imprimé et électronique.
- Participation à des kiosques d'information lors d'activités liées à des associations professionnelles.
- Commandites d'événements spéciaux tels que le déjeuner du Conseil économique du Nouveau-Brunswick et l'évènement mensuel Pro-affaires de la Chambre de commerce du Grand-Moncton.
- Organisation de tournées de recrutement à travers la province du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard,
- Création d'une nouvelle base de données pour faciliter les suivis avec la clientèle professionnelle.
- Mise à jour du site web de l'Éducation permanente par le développement de nouveaux outils de navigation plus conviviaux, par la conception d'une nouvelle image graphique, par le développement de micros sites web spécifiques à des programmes, et ainsi de suite.
- Préparation de plusieurs communiqués de presse et des articles promotionnels dans des cahiers spéciaux.
- Utilisation de nouveaux services de publipostage en fonction de la clientèle cible.
- Utilisation de cartons publicitaires ciblés aux entreprises et organisations locales et nationales.

Finalement, la DGÉP cherche à développer de meilleures stratégies de communication en utilisant de façon plus efficace les nouveaux médias sociaux, en particulier les outils du web 2.0 tels que Facebook, LinkedIn, Twitter et YouTube. Ces stratégies de communication prévoient aussi une utilisation plus efficace des médias traditionnels tels que les journaux, les magazines, les sites web, la radio et les envois postaux.

4.1 Poursuivre la médiatisation des programmes : Projets prioritaires

La DGÉP, dans son exercice de planification stratégique réseau, a identifié près de 70 cours à développer dans les prochaines années. À noter que la DGÉP a développé un document qui présente sa stratégie de financement et de développement afin de solliciter un apport financier de la direction de l'Université pour développer ses projets prioritaires. Afin d'atteindre ses objectifs triennaux et d'augmenter le nombre d'inscriptions et d'admissions à temps partiel, les projets prioritaires suivants ont été identifiés dont :



1. Cours crédités populaires : Médiatiser plusieurs cours crédités en demande appartenant au tronc commun de différents programmes de premier cycle dans les 3 campus. En offrant des cours en ligne additionnels dans ses trois campus, la DGÉP croit pouvoir augmenter le nombre de nouvelles inscriptions dans ses programmes de premier cycle en recrutant une nouvelle clientèle d'étudiants à temps partiel. De plus, les étudiants réguliers désirant accélérer leur parcours d'étude ou reprendre des cours auront un plus grand choix de cours médiatisés lors des semestres printemps-été. Les programmes ciblés seraient tous les certificats en gestion, le baccalauréat appliqué en technologie et leadership (sujet à approbation) et certains cours de sciences, entre autres.
2. Reconfigurer le programme MBA offert en ligne : La Faculté d'administration de l'UdeM a procédé à la reconfiguration du programme de MBA. Les changements au programme ont engendré une diminution des cours obligatoires (combinaison de certains cours) ainsi qu'une augmentation des cours optionnels. Plusieurs cours déjà médiatisés doivent donc être révisés, combinés et adaptés. De plus, 3 nouveaux cours à option doivent être développés dans les plus brefs délais afin d'offrir un programme complet aux étudiants admis au programme.
3. Médiatiser les cours de la Maîtrise en Éducation (MEd) : La MEd en ligne s'adresse aux personnes voulant poursuivre leur formation à distance pour enfin accéder à des postes de direction ou davantage de responsabilités à l'intérieur d'un établissement scolaire. Ce projet comprend la médiatisation de 15 cours.
4. Adapter le MBA en ligne canadien pour l'offrir à l'international : Afin de répondre aux besoins de sa clientèle croissante à l'international, la DGÉP souhaite améliorer l'accessibilité, la convivialité et l'approche pédagogique des cours du MBA en ligne (format des contenus pédagogiques, directives et technologies utilisées). Elle désire également adapter son service à la clientèle et d'encadrement pour les étudiants hors pays (paiement en ligne, livre électronique, etc.). La DGÉP est de plus en plus sollicitée par des étudiants francophones de l'Afrique (Burkina Faso, Maroc, Côte d'Ivoire) pour l'admission à ce programme en ligne.
5. Traduire et adapter le MBA en ligne en anglais : Le MBA en ligne offert en anglais s'adresserait aux personnes voulant poursuivre leur formation à distance afin d'accéder à des postes de gestion. Ce projet comprend l'adaptation et la traduction de 15 cours déjà médiatisés en français et des cours optionnels à venir. Actuellement, le programme MBA anglais est seulement livré en salle de classe. Lors de récentes campagnes de recrutement pour le programme MBA à temps partiel, plusieurs personnes anglophones à l'extérieur de la région de Moncton ont exprimé leur intérêt pour un programme MBA en anglais en ligne.
6. Compléter la médiatisation de la Maîtrise en administration publique (MAP) : La MAP livre actuellement en ligne quelques cours optionnels des programmes de deuxième cycle en gestion des services de santé. La DGÉP souhaiterait compléter la médiatisation de ce programme pour l'offrir complètement en ligne.
7. Poursuivre la médiatisation de projets en perfectionnement professionnel : La DGÉP connaît un succès important au niveau de projets de formations médiatisées non créditées. En collaboration avec le GTA, il est donc prévu de poursuivre les projets actuels tels que le programme de formation professionnelle en télésanté, le programme de français langue seconde et d'adaptation culturelle en ligne destiné aux professionnels de la santé du N.-B. (FLAC), ainsi que les cours développés en collaboration avec l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) et d'autres projets à venir.



4.2 Nouveaux outils de gestion des relations clients

Afin de mieux gérer ses activités de marketing direct et de suivis proactifs auprès de sa clientèle, la DGÉP a fait l'acquisition et l'implantation de deux logiciels. Ces deux outils, Highrise® et Mailchimp®, permettent désormais de mieux cibler les clients potentiels et de créer une meilleure synergie entre l'effort publicitaire et celui du recrutement. L'outil Highrise® permet de documenter les interactions avec les clients potentiels, tandis que Mailchimp® est une application web pour la conception de publicité et de son envoi par moyen électronique.

4.3 Mise à jour continue du site web de la DGÉP

En 2012, la DGÉP a fait peau neuve au niveau de la page d'accueil de son site web et des mises à jour dans ses contenus ont été effectuées. En 2013, elle vise à restructurer complètement son site web et créer de nouvelles sections plus conviviales et attrayantes pour ses différents programmes. La DGÉP souhaite également améliorer l'accès à l'information pour ses clients anglophones et adapter ses contenus web pour les technologies mobiles. Finalement, elle poursuivra son développement de microsites spécifiques à ses programmes et formations comme elle l'a fait pour son programme en télésanté (<http://www.umoncton.ca/edperm/telesante>) et ses programmes de français langue seconde (<http://www.umoncton.ca/learnfrench>).

4.4 Campagnes de recrutement

Au cours de la prochaine année, la DGÉP désire augmenter les inscriptions dans plusieurs programmes d'études de 1^{er} et de 2^e cycle. Elle prévoit donc faire des campagnes publicitaires et des tournées de recrutement pour ses programmes d'études. Ces tournées se feront à plusieurs moments au cours de la prochaine année. Également, la DGÉP a l'intention de lancer une première campagne de recrutement à l'international pour l'offre de ses programmes en ligne.

Finalement, la DGÉP prévoit mener des campagnes publicitaires et de recrutement pour ses cours de français langue seconde. Ce sont des cours qui suscitent toujours beaucoup d'intérêt et de satisfaction chez les étudiantes et étudiants qui les ont suivis.

4.5 Acquisition d'un nouveau pont de vidéoconférence

Le contrat de maintenance du pont de vidéoconférence actuel situé au campus d'Edmundston vient à échéance à la fin mars 2013. L'équipe de l'Éducation permanente réseau prévoit faire l'acquisition d'un nouveau pont de vidéoconférence plus performant. Cet équipement sera aussi disponible pour l'offre des cours à distance du temps plein et autres activités de l'Université.

4.6 Appels de propositions

La DGÉP continuera de répondre à des appels de propositions de ministères ou d'organismes pour l'offre de cours et de programmes. Au cours des dernières années, la DGÉP a répondu à plusieurs appels d'offres pour des cours de langue seconde en français et en anglais, ainsi que pour des formations de perfectionnement professionnel du domaine de la gestion.



4.7 Séances d'information

Au cours des dernières années, la DGÉP a tenu des séances d'information à propos de ses programmes d'études dans différentes régions des maritimes et ailleurs au pays. Durant la dernière année, elle a introduit des séances d'information virtuelles par le biais de l'outil de web-conférence Adobe Connect. Cette initiative a permis d'augmenter substantiellement la participation aux séances d'information et a contribué de manière importante au recrutement.

5. Stratégies d'appui à la réussite des études pour la population étudiante à temps partiel

5.1 Service d'encadrement pour les étudiantes et étudiants à distance

Au cours des deux dernières années, la DGÉP a poursuivi l'amélioration de ses processus et de ses stratégies d'encadrement pour appuyer sa clientèle à distance. De manière à centraliser ses services d'aide et de ressources en encadrement, elle a consolidé sa documentation technique, pédagogique et administrative destinée aux apprenants et au personnel enseignant dans une base de connaissance accessible à partir de son site web (<http://www.umoncton.ca/edperm/fad>). La DGÉP a développé une expertise en service d'encadrement pour ses cours en ligne et ses cours en vidéoconférence en mettant sur pied une équipe d'agents d'encadrement dans les trois campus. Ces agents accompagnent les apprenants et le personnel enseignant dans tous les cours offerts à distance. Cette équipe réseau se rencontre mensuellement afin de trouver des solutions aux défis qui pourraient surgir lors de la livraison des cours.

5.2 Sessions de familiarisation à l'environnement d'apprentissage en ligne

Que ce soit pour les activités créditées ou de perfectionnement professionnel (activités non créditées), la DGÉP offre, au début de chacune des sessions, des séances d'orientation sur l'utilisation de l'outil clic.umoncton.ca (Desire2Learn), de l'outil de web-conférence Adobe Connect Pro et d'autres applications favorisant l'apprentissage et la collaboration dans les travaux de groupe. Cette initiative, en combinaison avec les autres services d'encadrement, connaît un succès remarquable au chapitre de la rétention de son effectif étudiant. La DGÉP affiche un taux de rétention de plus de 90 % dans ses cours en ligne, alors que le taux d'abandon dans les cours à distance varie normalement entre 20 et 50 % dans les universités nord-américaines.

5.3 Bourses réservées aux études à temps partiel

Durant l'année 2012, la DGÉP a accordé des bourses aux étudiantes et étudiants à temps partiel totalisant un montant d'environ 20 000 \$. En 2013, elle continuera ses efforts pour offrir un plus grand nombre de bourses et elle en fera la promotion lors de ses activités de recrutement.

5.4 Collaboration avec le SASE

La DGÉP poursuivra sa collaboration avec le service d'animation et de soutien à l'enseignement (SASE) de l'Université afin d'appuyer ses professeures et professeurs, ainsi que ses chargées et chargés de cours dans le développement de leurs activités d'enseignement.

Annexe 1

Stratégies de recrutement pour les études à temps partiel 2012-2015

1. Poursuivre la médiatisation des programmes : Projets prioritaires

Objectifs	Activités	Résultats anticipés
Solliciter (lobbying) l'appui de l'équipe de direction pour l'obtention de fonds pour mettre en œuvre la stratégie de développement des projets de médiatisation.	Présenter le plan de développement et répondre aux questions du comité de budget.	Suite à l'obtention des fonds, augmentation du nombre de cours et de programmes en ligne.
Conditionnel au financement demandé, médiatiser des cours de premier et de deuxième cycle dans les trois campus.	Établir une liste de cours prioritaires à mettre en ligne et procéder à leur médiatisation.	Augmentation des inscriptions dans les trois campus dans les cours issus des programmes de premier et de deuxième cycle.
Revitaliser certains programmes d'études et identifier ceux offrant un plus grand potentiel d'inscriptions	Mettre en œuvre les recommandations relatives à la révision de programmes de premier cycle.	Augmentation des inscriptions dans les cours des trois campus issus des programmes de premier cycle.
Développer un programme de Baccalauréat en études intégrées	Étudier la possibilité de développer un programme de Baccalauréat en études intégrées pour rejoindre une clientèle potentielle importante de personnes qui n'ont pas complété un degré universitaire et qui désirent le compléter.	Augmentation des inscriptions dans les cours issus des programmes de premier cycle
Mettre à jour le programme de la maîtrise en administration des affaires (MBA) suite à sa reconfiguration.	Développer de nouveaux cours optionnels pour le programme MBA offert en ligne.	Le programme du MBA reconfiguré est complet avec tous ses cours en ligne.
	Procéder à la mise à jour des cours	Contenus de cours actualisés.



	existants du MBA en ligne.	
	Traduire et adapter le MBA en ligne pour la clientèle anglophone.	Augmentation du nombre d'inscriptions et d'admissions dans le programme MBA.
Offrir le programme de maîtrise en éducation (MEd) en ligne	Poursuivre la médiatisation des cours de la Maîtrise en Éducation (MEd)	Les cours du programme sont accessibles à une plus vaste clientèle. Accroissement du nombre d'admissions dans le programme MEd.
Offrir tous les niveaux du français langue seconde en ligne	Grâce à un financement d'un projet LOE complémentaire, procéder à la médiatisation des cours de niveau III et IV de français langue seconde.	Augmentation du nombre d'inscriptions dans les cours de français langue seconde
2. Nouveaux outils de gestion des relations clients		
Objectifs	Activités	Résultats anticipés
Améliorer la gestion des relations avec la clientèle	Cibler la clientèle actuelle et potentielle avec les outils de marketing direct et de suivis Highrise et Mailchimp	Augmentation des inscriptions Meilleure communication et suivis plus efficaces avec la clientèle
3. Mise à jour continue du site web de la DGÉP		
Objectifs	Activités	Résultats anticipés
Rendre le site web de la DGÉP plus convivial	Restructurer et moderniser le site web de la DGÉP	Les renseignements au sujet des cours, des programmes et des services sont plus facilement accessibles à la clientèle francophone et anglophone



4. Campagnes de recrutement		
Objectifs	Activités	Résultats anticipés
Augmenter les effectifs étudiants dans les programmes de 1 ^{er} et de 2 ^e cycle	Tenir des campagnes publicitaires et de recrutement pour les programmes d'études à l'échelle du pays et ailleurs dans le monde	Augmentation des demandes d'admission et des inscriptions
5. Acquisition d'un nouveau pont de vidéoconférence		
Objectifs	Activités	Résultats anticipés
Offrir des cours par vidéoconférence avec une solution technologique plus performante	Acquisition et installation d'un nouveau pont de vidéoconférence en haute définition au campus d'Edmundston	Meilleure qualité de cours livrés par vidéoconférence Nouvelle entente de partage des coûts entre les 3 campus
6. Appels de propositions		
Objectifs	Activités	Résultats anticipés
Offrir des cours ou formations relevant de l'expertise de la DGÉP suite à des appels de propositions	Préparer des soumissions suite aux appels de propositions de ministères gouvernementaux ou de firmes externes	Plus grande offre de cours à des agences externes. Augmentation des inscriptions
7. Séances d'information		
Objectifs	Activités	Résultats anticipés
Offrir des séances d'information à distance relatives aux programmes d'études de 1 ^{er} et de 2 ^e cycle	Utilisation de l'outil Adobe Connect pour tenir des séances d'information en ligne	Augmentation de la participation à des séances d'information Augmentation des inscriptions



Annexe 2

Stratégies d'appui à la réussite des études pour la population étudiante à temps partiel 2013-2016

1. Service d'encadrement pour les étudiantes et étudiants à distance

Objectifs	Activités	Résultats anticipés
Préparer les apprenants et le personnel enseignant à un environnement de cours à distance	Centraliser les services d'aide et de ressources Consolider la documentation technique, pédagogique et administrative dans une base de connaissance en ligne Maintenir une équipe d'agents d'encadrement dans les trois campus	Amélioration de la rétention Développement des compétences techniques chez les apprenants et le personnel enseignant Plus grande satisfaction de la clientèle

2. Sessions de familiarisation à l'environnement d'apprentissage en ligne

Objectifs	Activités	Résultats anticipés
Former les nouveaux apprenants et professeurs dans l'utilisation des technologies d'enseignement et d'apprentissage	Tenir des sessions de familiarisation au début de chacune des sessions	Taux de rétention très élevé Développement des compétences techniques chez les apprenants et le personnel enseignant Plus grande satisfaction de la clientèle

3. Bourses réservées aux études à temps partiel

Objectifs	Activités	Résultats anticipés
Favoriser l'insertion et le maintien aux études universitaires	Offrir des bourses d'études aux apprenants dans le besoin	Plus grande participation aux études universitaires Taux de rétention très élevé

4. Collaboration avec le SASE

Objectifs	Activités	Résultats anticipés
Continuer à former les chargées et chargés de cours à la pédagogie universitaire	Inciter les chargées et chargés de cours de la DGEP à participer aux formations offertes par le SASE	Chargées et chargés de cours mieux formés. Meilleure rétention des étudiantes et étudiants.



Annexe 3

Programmes disponibles à temps partiel en 2012-2013

Programmes de 1er cycle	Programmes de 2e cycle
<p>Certificats</p> <ul style="list-style-type: none"> Administration du personnel Comptabilité Finance Gestion des opérations-informatique de gestion Gestion des services financiers Management Marketing Études pastorales Gérontologie Toxicomanies Éducation des adultes <p>Baccalauréats</p> <ul style="list-style-type: none"> Commerce Arts (général) Éducation des adultes (général/technique) Science infirmière 	<p>Certificats</p> <ul style="list-style-type: none"> Certificat de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement Certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé Certificat de deuxième cycle en gestion publique contemporaine <p>Diplômes</p> <ul style="list-style-type: none"> Diplôme de deuxième cycle en études appliquées du vieillissement Administration publique Gestion des services de santé <p>Maîtrises</p> <ul style="list-style-type: none"> Administration des affaires (MBA) Administration publique Français Travail social Études de l'environnement Sciences appliquées Administration scolaire Enseignement Enseignement ressource Études familiales Nutrition-alimentation Science infirmière Science infirmière (infirmière ou infirmier praticien) Gestion des services de santé

* À noter que les admissions sont suspendues pour certains de ces programmes et d'autres sont en révision



Éducation permanente

Plan triennal 2013-2016



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON, SHIPPIGAN

Éducation permanente

Mise en situation

Projets pour la prochaine année universitaire :

- * Solliciter l'appui de l'équipe de direction pour l'obtention de fonds pour mettre en œuvre la stratégie de développement des projets de médiatisation.
- * Conditionnel au financement demandé, médiatiser des cours de premier et de deuxième cycles dans les trois campus.
- * En collaboration avec les facultés, développer de nouveaux programmes de 1^{er} cycle et 2^e cycle afin de répondre à des besoins de formations.
- * Améliorer les stratégies de communication et de recrutement à l'aide des outils du Web 2.0 tels que Facebook, LinkedIn, Twitter et YouTube.
- * Améliorer le site Web de l'Éducation permanente avec une orientation plus axée sur la vente des cours et programmes.
- * Miser sur l'amélioration des services d'encadrement afin d'améliorer le taux de rétention et l'appui à la réussite.



Population adulte – temps partiel

* Inscriptions/cours de 1^{er} et 2^e cycles offerts à temps partiel et variations annuelles de 2008-2013.

Éducation permanente - Université de Moncton							
Inscriptions dans les cours de 1 ^{er} et 2 ^e cycles offerts par l'Éducation permanente réseau de 2008-2012							
Année	UMCE 1 ^{er} cycle	UMCS 1 ^{er} cycle	UMCM			Total 3 campus	Variation
			1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	Total		
2008-2009	769	1082	2225	1142	3367	5218	
2009-2010	859	1076	2190	1270	3460	5395	3,28 %
2010-2011	637	1014	2305	1276	3581	5232	-3,12 %
2011-2012	703	1000	2292	1227	3519	5222	-0,19 %
2012-2013	674	976	2531	1119	3650	5300	1,47 %

* À noter que le tableau ci-haut présente les données d'inscriptions par année, par campus et par cycle d'études ainsi que la variation d'une année par rapport à l'année précédente. À titre d'exemple, le pourcentage de 1,47 % en 2012-2013 correspond à l'augmentation des inscriptions entre 2011-2012 (5222 inscriptions) et 2012-2013 (5300 inscriptions).



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

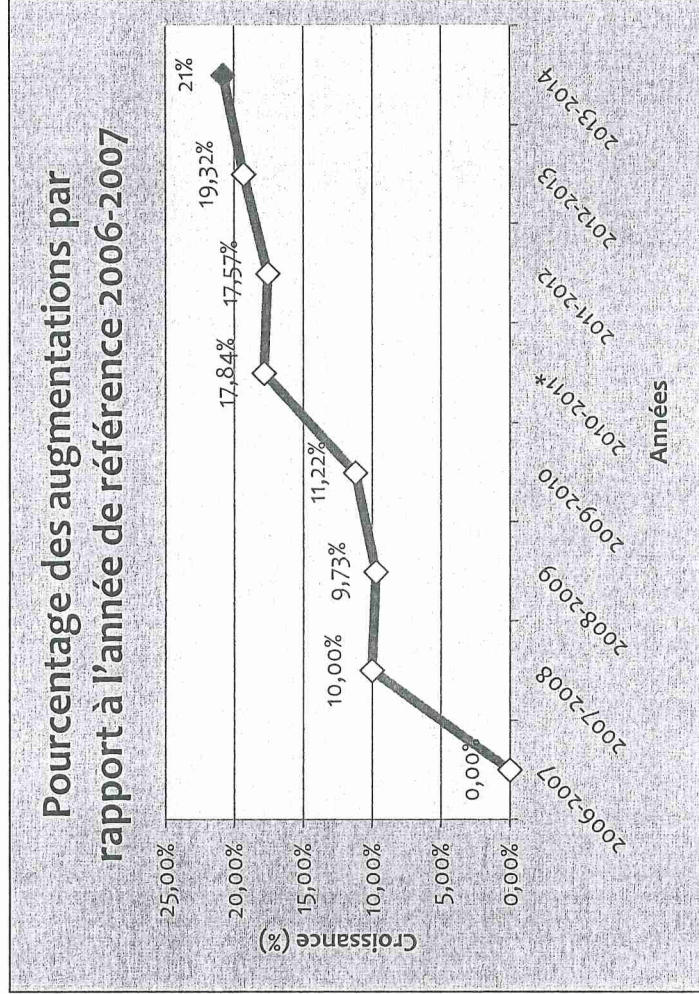
Éducation permanente

Objectif 2006 – 2013

Inscriptions à temps partiel

* Pour la période 2006-2013, la Direction de l'Université de Moncton avait fixé comme objectif pour la DGÉP une augmentation des inscriptions à temps partiel de l'ordre de 20 %.

* Par rapport à l'année de référence 2006-2007, la DGÉP, en 2012-2013, aura presque atteint l'objectif de 20 % qu'elle s'était fixé, la différence n'étant que de 0,6 %.



Recrutement

Objectifs visés d'ici 2017

* Inscriptions/cours et Équivalences temps plein (ÉTP) pour l'année 2012-2013 et projections pour les années futures.

Année universitaire						
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
	5 208	5 364	5 418	5 472	5 526	5 592
	868	894	903	912	921	932
* Inscriptions-cours						
** Équivalence temps plein (ÉTP) - Facteur d'équivalence : 6 pour 1						



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNSTON, MONCTON, SHIPPIGAN

Éducation permanente

Stratégies de communication et de recrutement

- * Poursuivre la médiatisation des programmes : Projets prioritaires :
1. Cours crédités populaires
 2. Reconfigurer le programme M.B.A. offert en ligne
 3. Médiatiser les cours de la Maîtrise en Éducation (M. Éd.)
 4. Adapter le M.B.A. en ligne canadien pour l'offrir à l'international
 5. Traduire et adapter le M.B.A. en ligne en anglais
 6. Compléter la médiatisation de la Maîtrise en administration publique (M.A.P.)
 7. Poursuivre la médiatisation de projets en perfectionnement professionnel (ce qui peut attirer une clientèle vers les cours crédités de 1^{er} cycle et 2^e cycle

Stratégies de communication et de recrutement

(Suite)

- * Acquisition et implantation de nouveaux outils de gestion des relations clients
- * Mise à jour continue du site Web de la DGÉP et développement de microsites pour les programmes
- * Campagnes publicitaires et de recrutement
- * Acquisition d'un nouveau pont de vidéoconférence
- * Réponse à des appels de propositions dans l'industrie et auprès des agences gouvernementales
- * Tenue de séances d'information sur les programmes d'étude à temps partiel (en personne et par Web conférence)
- * Amélioration de l'image de marque de l'Éducation permanente par l'utilisation des médias émergents



Stratégies d'appui à la réussite des études

- * Amélioration des services d'encadrement pour les étudiantes et les étudiants à distance
- * Offre de sessions de familiarisation à l'environnement d'apprentissage en ligne
- * Offre de bourses réservées aux études à temps partiel afin de permettre un meilleur accès aux étudiantes et étudiants
- * Collaboration avec le SASE afin d'aider les professeurs et chargés de cours dans leurs activités d'enseignement

En conclusion

- * De 2008 à 2012, la DGÉP a observé une croissance continue dans le nombre d'inscriptions à ses cours et ses programmes en ligne par rapport au mode de livraison en vidéoconférence et en salle de classe.
- * Afin d'assurer l'autofinancement du secteur, la viabilité de ses programmes offerts à temps partiel repose sur la nécessité de les offrir en ligne, donc médiatiser plus de cours.
- * Un plan stratégique pour le financement et le développement de cours et de programmes en ligne dans des créneaux prioritaires a été développé et soumis afin de solliciter le support financier de l'équipe de direction.



PLAN TRIENNAL DE RECRUTEMENT ÉTUDIANT

➤ ANNÉE 2012-2013



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Sommaire exécutif

Objectif dépassé en 2012-2013

L'équipe du recrutement étudiant a dépassé de 40 l'objectif de 1381 nouvelles inscriptions qui avait été fixé pour l'année universitaire 2012-2013 pour un total de 1421 nouvelles inscriptions. Cette performance est avant tout attribuable au nombre accru d'élèves recrutés dans les écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick et à une année record à l'international.

Défis prévus en 2014-2015

L'importante baisse de 300 élèves prévue dans les écoles secondaires francophones de la province en 2013-2014 pourrait se traduire par une diminution d'une centaine de nouvelles inscriptions en 2014-2015. La concurrence accrue des autres universités – et en particulier l'Université d'Ottawa – viendra aussi compliquer la situation. Pour cette raison, l'équipe du recrutement étudiant met les moyens en place pour s'adapter aux nouvelles réalités et entend redoubler ses efforts pour minimiser l'impact de ces facteurs. En plus de ces objectifs strictement quantitatifs, l'Université de Moncton vise dorénavant à recruter les meilleurs éléments des écoles secondaires francophones des provinces maritimes.

Bilan

Résultats obtenus

Pour l'année universitaire 2012-2013, l'équipe du recrutement étudiant a fourni un total de 1421 nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes à l'Université de Moncton.

Nouveau-Brunswick francophone : une majorité d'entre eux, soit 912, ce qui représente 64 % de l'ensemble des nouvelles inscriptions.

Provinces de l'Atlantique (autres que le Nouveau-Brunswick) : 25 nouvelles inscriptions.

Immersion : 41 étudiantes et étudiants provenant des écoles secondaires anglophones, principalement celles du Nouveau-Brunswick et des autres provinces de l'Atlantique.

Reste du pays : le Québec est en tête de peloton avec 71 nouvelles inscriptions puisqu'on en recense moins d'une dizaine (sept de l'Ontario et deux de l'Ouest canadien) dans les autres provinces canadiennes.

International : le deuxième marché en importance avec 363 nouvelles admissions en 2012-2013 (163 à l'automne et 200 à l'hiver).

Auto-évaluation

Le nombre de nouvelles inscriptions en 2012-2013 se compare favorablement aux résultats obtenus au cours des cinq années précédentes et représente seulement 11 étudiantes et étudiants de moins qu'en 2007-2008 (Tableau 1).

Tableau 1 - Historique des nouvelles inscriptions

Année	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Effectif	1 432	1 393	1 438	1 400	1 350	1 421

Les résultats obtenus se comparent aussi favorablement aux objectifs fixés. Dans l'ensemble, les 1 421 nouvelles inscriptions représentent 40 de plus que les 1 381 qui avaient été prévus (Tableau 2).

Tableau 2 - Objectifs et résultats pour 2012-2013

Marché visé	Objectifs	Résultats	Différence
Nouveau-Brunswick	961	912	-49
Écoles secondaires	701	759	+58
CCNB	85	68	-17
Autres	175	85	-90
NÉ - ÎPÉ - TNL	25	25	+0
Immersion	25	41	+16
Québec	60	71	+11
Ontario	15	7	-8
Ouest	5	2	-3
International	290	363	+73
Automne	145	163	+18
Hiver	145	200	+55
Total en septembre	1 236	1 221	-15
Total pour 2012-2013	1 381	1 421	+40

Au Nouveau-Brunswick, dans l'important marché des écoles secondaires francophones, l'Université vise à recruter 30 % des élèves de la 12^e année. En février 2012, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance estimait à 2 338 ce nombre d'élèves, d'où un objectif de 701 nouvelles inscriptions. Cependant, seulement 2 246 élèves ont reçu un diplôme en juin 2012. L'Université de Moncton est donc allée chercher 58 étudiants et étudiantes de plus que l'objectif fixé dans un bassin qui en comptait 92 de moins, ce qui représente un impressionnant taux de pénétration de 33,8 % chez les diplômées et diplômés.

On remarque cependant 17 nouvelles inscriptions de moins que l'objectif dans les Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick (CCNB). Cet objectif repose en grande partie sur le nombre d'ententes et de passerelles développées entre l'Université et les collèges et en 2011, il en existait encore relativement peu.

Quant à la catégorie « Autres », elle regroupe toutes les nouvelles inscriptions qui ne répondent à aucun des critères qui définissent les autres marchés. Il s'agit principalement d'étudiantes et d'étudiants qui ont fréquenté un autre établissement d'enseignement postsecondaire ou qui ont pris une pause de leurs études avant de venir à l'Université de Moncton. Il s'agit d'un marché difficile à cibler et dont nombre fluctue passablement d'année en année, mais les 85 étudiantes et étudiants de 2012-2013 est bien en dessous de ce qui était prévu, soit 175.

En immersion, les 41 nouvelles inscriptions représentent le meilleur total jamais enregistré pour ce marché et il s'agit de 16 de plus que l'objectif fixé. Nous avons également bien fait au Québec, avec 11 étudiantes et étudiants de plus que prévu, mais cette performance se voit neutralisée par l'Ontario et l'Ouest canadien où l'on compte 11 nouvelles inscriptions de moins que ce qui était visé.

Finalement, c'est encore une fois à l'international que l'on retrouve la meilleure performance comparativement aux objectifs. En effet, nous y avons recruté 73 étudiantes et étudiants de plus que ce qui était prévu et ces 363 nouvelles inscriptions représentent le meilleur total jamais enregistré dans ce marché.

De façon générale, l'année universitaire 2012-2013 aura donc été excellente sur le plan du recrutement étudiant avec des résultats très positifs, en particulier dans les deux marchés les plus importants pour l'Université de Moncton, soit les écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick et l'international.

Objectifs 2013-2014

Dans l'ensemble, les objectifs pour 2013-2014 ressemblent beaucoup à ceux de 2012-2013 (Tableau 3).

Tableau 3 - Objectifs 2012-2013 et 2013-2014

Marché visé	2012	2013
	2013	2014
Nouveau-Brunswick	961	960
Écoles secondaires	701	700
CCNB	85	85
Autres	175	165
NÉ - ÎPÉ - TNL	25	25
Immersion	25	40
Québec	60	60
Ontario	15	15
Ouest	5	5
International	290	300
Automne	145	150
Hiver	145	150
Total en septembre	1 236	1 245
Total pour l'année	1 381	1 395

Au **Nouveau-Brunswick**, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance estime à 2 334 le nombre d'élèves en 12^e année, ce qui représente, à un taux de pénétration de 30 %, à 700 nouvelles inscriptions. L'objectif de 85 est conservé dans les CCNB et nous avons retranché 10 étudiantes et étudiants de la catégorie « Autres ».

Ailleurs dans le **marché canadien**, à l'exception de l'immersion où nous prévoyons atteindre 40 étudiantes et étudiants, les projections restent essentiellement les mêmes.

À l'international, malgré l'année record que nous venons de connaître, nous préférons rester prudents en augmentant l'objectif de dix nouvelles inscriptions.

Perspectives d'avenir

Si l'on en croit les prévisions du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le nombre d'élèves en 12^e année chutera à 2 031 en 2013-2014, soit une diminution de plus de 300 comparativement à l'année en cours (Tableau 4).

Tableau 4 - Nombre d'élèves en 12^e année

Année	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Effectif	2 334	2 031	2 105	2 119	2 091

Cette baisse aura évidemment un effet sur le nombre de nouvelles inscriptions en provenance des écoles secondaires francophones (Tableau 5). Comme l'Université vise un taux de pénétration de 30 %, cette diminution pourrait se traduire par une centaine de nouvelles inscriptions de moins dans le marché du Nouveau-Brunswick francophone en 2014-2015.

Tableau 5 - Objectifs pour les 5 prochaines années

Marché visé	2013	2014	2015	2016	2017
	2014	2015	2016	2017	2018
Nouveau-Brunswick	960	869	892	896	887
Écoles secondaires	700	609	632	636	627
CCNB	85	85	85	85	85
Autres	165	165	165	165	165
NÉ - ÎPÉ - TNL	25	25	25	25	25
Immersion	40	40	40	40	40
Québec	60	60	60	60	60
Ontario	15	15	15	15	15
Ouest	5	5	5	5	5
International	300	323	347	373	401
Automne	150	161	173	186	200
Hiver	150	161	173	186	200
Total en septembre	1 245	1 166	1 200	1 217	1 223
Total pour l'année	1 395	1 327	1 373	1 403	1 423

Le nombre d'élèves est censé augmenter quelque peu en 2015, pour ensuite rester sensiblement le même jusqu'en 2017, et nous avons confiance de pouvoir atteindre les objectifs fixés. Dans les CCNB, nous devrions nous approcher de l'objectif à mesure que les collaborations se développeront. Le grand inconnu demeure cependant la catégorie « Autres ». Les 85 inscriptions de cette année constituent-elles une déviation ponctuelle ou une nouvelle tendance? Nous avons diminué les prévisions par 10 nouvelles inscriptions, mais nous aurons besoin de davantage de données pour conclure si une réévaluation de ce chiffre s'avère nécessaire au cours des prochaines années.

Nous n'anticipons pas de diminution significative dans les autres marchés canadiens et les objectifs qui s'y rattachent restent donc les mêmes pour les prochaines années.

À l'**international**, nous prévoyons une augmentation des objectifs de 7 % par année. Il s'agit là d'un scénario prudent, mais dans la conjoncture, nous croyons qu'il serait risqué de prévoir le même taux de croissance qu'au cours des quelques dernières années. Dans un premier temps, il est difficile de jauger l'effet de la plus récente augmentation des droits de scolarité sur le recrutement étudiant à l'international. Nous n'anticipons pas une baisse dramatique des nouvelles inscriptions, mais les pays que nous visitons sont parmi les moins bien nantis de la planète et ce facteur pourrait avoir un impact. Deuxièmement, la stabilité politique précaire dans plusieurs de ces pays comme la Tunisie, la Côte d'Ivoire et le Mali, ou d'autres situations imprévues, comme le désastre naturel en Haïti, peuvent affecter de façon provisoire les efforts de recrutement effectués.

Un autre aspect de notre stratégie qui n'aura pas nécessairement un impact considérable sur le nombre de nouvelles inscriptions, mais, qui à notre avis est tout aussi important, est la qualité des étudiantes et étudiants recrutés. À l'international, dans les pays où nous nous sommes bâti une solide réputation, nos efforts de recrutement se concentrent aujourd'hui uniquement sur les meilleurs établissements d'enseignement postsecondaires, souvent des lycées français et américains ou d'autres écoles de haut niveau.

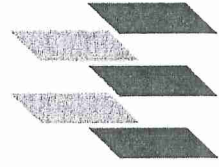
LA destination de choix !

Notre objectif est maintenant de faire de l'Université de Moncton **LA destination de choix** pour les élèves francophones de la province, y compris – ou surtout – pour les meilleurs et les leaders, celles et ceux qui sont davantage convoités par les autres universités. Ces stratégies sont d'autant plus vitales puisque la concurrence s'accroît. À titre d'exemple, l'Université d'Ottawa a cette année offert un voyage, toutes dépenses payées, aux conseillers et conseillères en orientation de nos écoles. Le gant est jeté et nos élèves risquent d'être courtisés comme jamais avant par cette université... et par d'autres aussi.

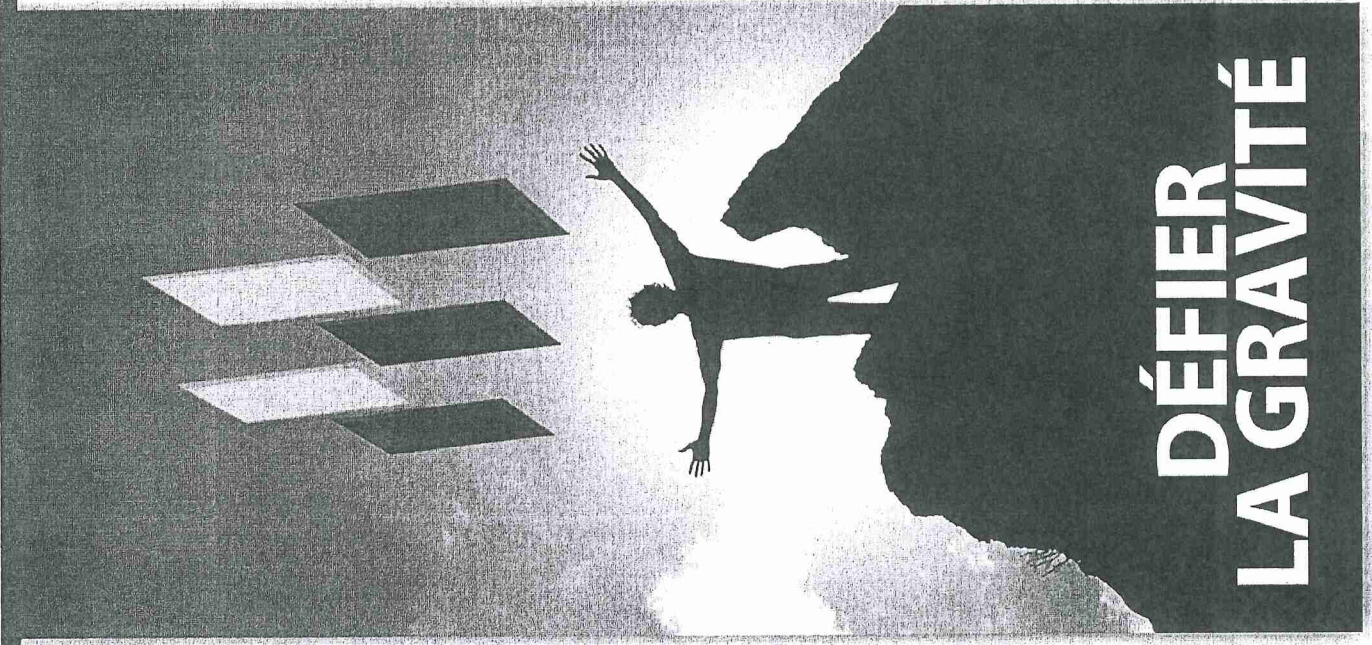
Nos stratégies, et nos moyens – comme les programmes de bourses, l'image véhiculée dans la publicité et dans les brochures ainsi que le discours utilisé en présentation ou dans les activités d'accueil – visent dorénavant à convaincre les jeunes que l'Université de Moncton est la meilleure option pour eux. Si ces jeunes sont importants pour notre établissement, ils le sont tout autant pour l'avenir de la société acadienne et francophone de la province. Les études démontrent d'ailleurs qu'un élève qui effectue ses études hors province risque fort bien de ne pas revenir après son baccalauréat et un danger existe également chez celles et ceux qui choisissent d'étudier en anglais.

L'avenir n'est donc évidemment pas sans défis, mais nous espérons avoir les pièces en place pour maintenir un nombre suffisant de recrues pour conserver l'effectif étudiant à environ 5 000 étudiantes et étudiants au cours des prochaines années.

Défis et perspectives du recrutement étudiant



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN



**DÉFIER
LA GRAVITÉ**

Nombre de nouvelles inscriptions

Tableau 1 - Historique des nouvelles inscriptions

Année	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Effectif	1 432	1 393	1 438	1 400	1 350	1 421

Nombre de nouvelles inscriptions

Tableau 2 - Objectifs et résultats pour 2012-2013

Marché visé	Objectifs	Résultats	Différence
Nouveau-Brunswick	961	912	-49
Écoles secondaires	701	759	+58
CCNB	85	68	-17
Autres	175	85	-90
NÉ - ÎPÉ - TNL	25	25	+0
Immersion	25	41	+16
Québec	60	71	+11
Ontario	15	7	-8
Ouest	5	2	-3
International	290	363	+73
Automne	145	163	+18
Hiver	145	200	+55
Total en septembre	1 236	1 221	-15
Total pour 2012-2013	1 381	1 421	+40

Objectifs 2013-2014

Tableau 3 - Objectifs 2012-2013 et 2013-2014

Marché visé	2012	2013	2013	2014
Nouveau-Brunswick	961	701	960	960
Écoles secondaires	701	700	700	700
CCNB	85	85	85	85
Autres	175	165	165	165
NÉ - ÎPÉ - TNL	25	25	25	25
Immersion	25	40	40	40
Québec	60	60	60	60
Ontario	15	15	15	15
Ouest	5	5	5	5
International	290	300	300	300
Automne	145	150	150	150
Hiver	145	150	150	150
Total en septembre	1 236	1 245	1 245	1 245
Total pour l'année	1 381	1 395	1 395	1 395

ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Hiver 2013

- **TOTAL : 812 = 17 %**
- UMCE : 43 = 10 %**
- UMCM : 740 = 18 %**
- UMCS : 29 = 8 %**

ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Hiver 2013

le plus fréquenté : administration

UMCE : 15 %

UMCM : 41 %

UMCS : 36 %

ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Hiver 2013

Facultés

1. Adm : 340 = 40 %

2. FASS : 167 = 15 %

3. Génie : 130 = 34 %

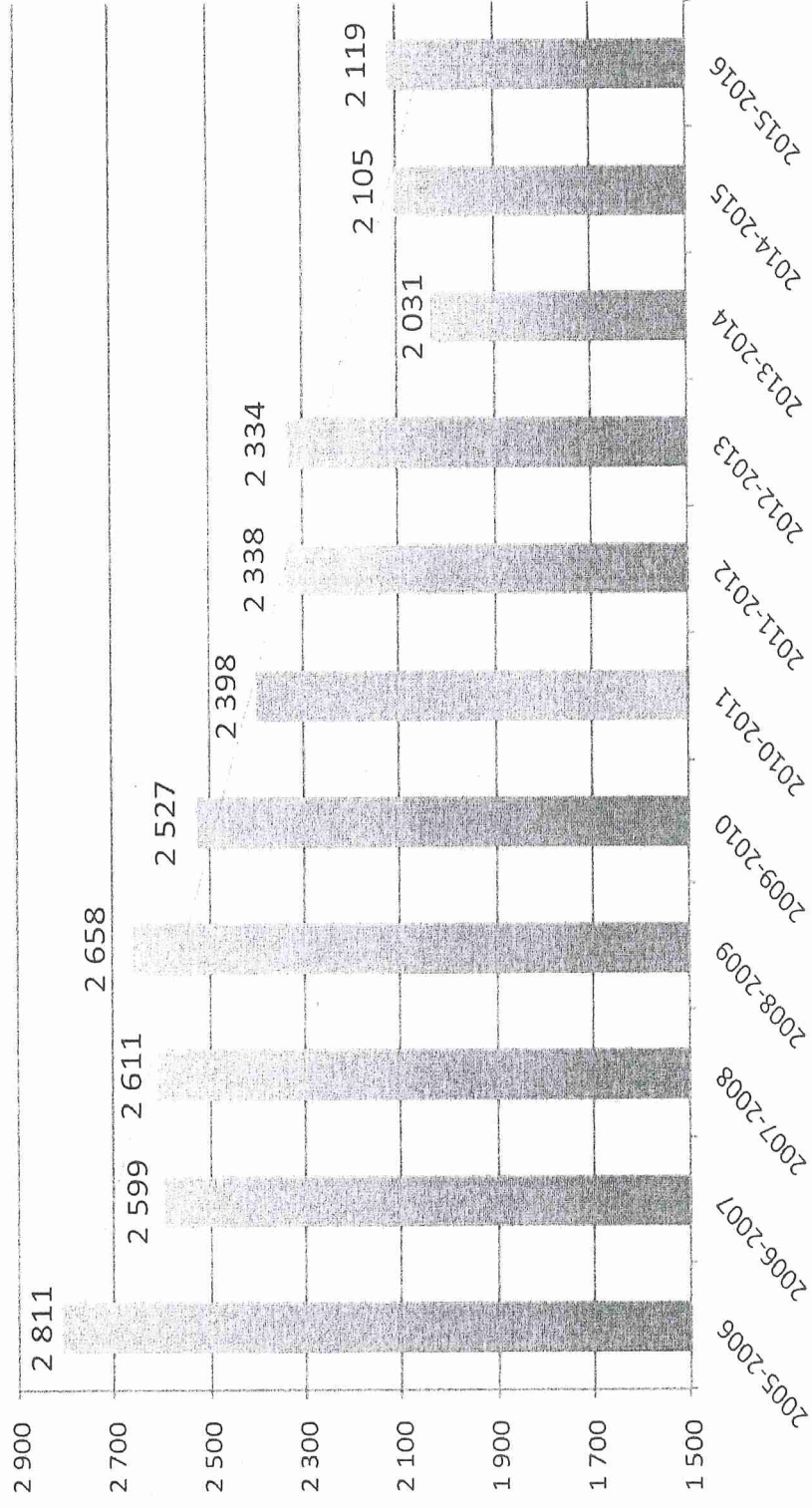
ANALYSE DE LA SITUATION

La baisse démographique

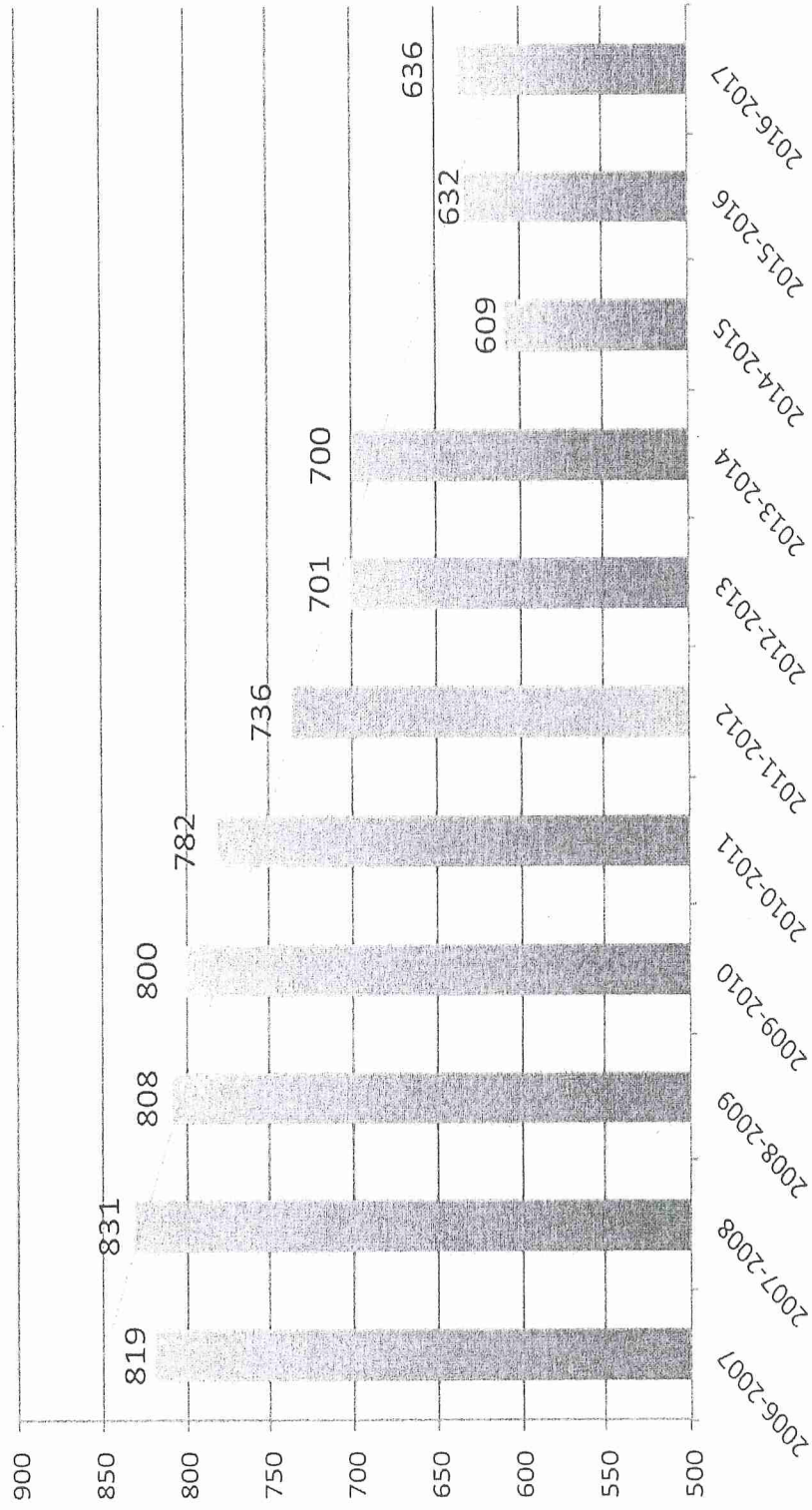
élèves inscrits en 12^e année

- **2006 à 2011 : 413 de moins**
- **2012 à 2016 : 279 de moins**
- **En 10 ans : 692 de moins**

Nombre d'élèves inscrits à la 12^e année des écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick



Nombre de nouvelles admissions en provenance des écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick



TAUX DE PÉNÉTRATION

- Le taux de pénétration est calculé avec le nombre d'élèves en 12^e année et non avec le nombre de diplômés.

Écoles francophones du Nouveau-Brunswick

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
29,14	31,97	30,95	30,10	30,95	30,69	33,8

POINT À RETENIR

- **Dans les écoles secondaires francophones de la province, une variation d'un seul point de pourcentage peut avoir un impact important sur le recrutement étudiant.**
- **2 246 diplômés en juin 2012 (759 inscriptions)**
- **30 % = 674**
- **31 % = 696**
 - **1 % de plus = 22 étudiants de plus**

OBJECTIF ACTUEL : SE MAINTENIR

- **BAISSE DANS LE BASSIN TRADITIONNEL**
- **Augmentation dans d'autres marchés**
 - Potentiel à approfondir
 - CCNB
 - IMMERSION
 - NOUVELLE-ÉCOSSE, ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
 - INTERNATIONAL
 - Dans une moindre mesure
 - Québec
 - Terre-Neuve

PRINCIPES DIRECTEURS

- **Excellence**
(Moyenne d'entrée de nos étudiants : 83 %)
- **Accessibilité**
(Moyenne générale d'admission : 65 %)
- **Être plus près des jeunes de l'Acadie**

REDÉFINITION DES MOYENS

- **Tournée de recrutement**
- **Admission en milieu scolaire
avec offre de bourse**
- **Nouveau programme de bourses**

NOTRE STRATÉGIE

- **bonifier et diversifier notre offre de bourse**
- **créer des liens de réciprocité avec divers partenaires du milieu scolaire et communautaire**
- **rehausser notre visibilité, notre image et notre prestige**

CONCLUSION

La diminution du nombre d'élèves dans les écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick et la concurrence accrue de la part des autres universités font en sorte que nous devrons mettre davantage d'efforts pour attirer le même nombre d'étudiantes et d'étudiants au cours des prochaines années.